

“VIE et BOULOGNE”



TOURISME : LA SAISON EST LANCÉE
DÉCOUVREZ LES SITES TOURISTIQUES
D'APREMONT > P.8

La maison de services au public
> Page 3

Destruction des nids de frelons asiatiques
> Page 4

Budget 2017 et projets en cours
> Page 18



Les élus communautaires ont posé un premier acte fort en adoptant le budget de notre nouveau territoire issu de la fusion des deux collectivités existantes précédemment.

Nous avons ainsi confirmé le rôle essentiel des communes qui constituent le socle de la vie démocratique de notre pays.

Cela se traduit par un accompagnement financier important des projets d'investissement décidés par les élus municipaux et également par la prise en charge directe de certaines compétences ou dépenses.

Au-delà des aspects budgétaires, nous avons vocation à travailler ensemble à la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire, à rationaliser, à mutualiser les moyens avec un objectif partagé : permettre à chacune et chacun de vivre et travailler « au pays ». Cela est possible grâce à la vitalité économique du territoire et à l'engagement de toutes les forces vives.



Didier MANDELLI,
Président de la communauté de communes
Vie et Boulogne

Sommaire

- P.3 ACTUALITÉS**
La maison de services au public
Vendée Énergie Tour
- P.4 ENVIRONNEMENT**
Frelons asiatiques : destruction des nids
Tous les emballages se trient !
Assainissement non collectif : contrôle périodique et vidange
Collecte de déchets amiantés
- P.6 ACTION SOCIALE**
L'analyse des besoins sociaux
Seniors : adapter sa conduite à son âge
- P.7 ENFANCE ET JEUNESSE**
Jeunesse : le programme d'été est arrivé !
Enfance : le RAM
- P.8 DOSSIER / TOURISME**
Les sites touristiques d'Apremont
Les animations estivales du territoire
- P.11 HABITAT ET AMÉNAGEMENT**
Nouveau seuil de recours à l'architecte
CAUE : le conseil gratuit aux particuliers
Améliorer votre logement avec le programme OPAH
Zoom sur l'Écopass
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
- P.14 ÉCONOMIE**
Beaufou accueille sa première zone d'activités
Bellevigny : réalisation d'un parking voyageurs à la gare
« Votre entreprise ici » : installez-vous sur le territoire !
Soutenir et accompagner les entreprises du territoire
- P.16 CULTURE**
Être bénévole en médiathèque
Accompagner les écoles de musique
Le Festival L'Air d'en Rire : « On the road again ! »
Le réseau s'est agrandi
- P.18 BUDGET**
Budget 2017 : 1^{er} budget de la nouvelle communauté de communes
Les projets en cours

Actualités



LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis le 3 janvier, les habitants du territoire Vie et Boulogne ont un nouvel outil à leur disposition : une Maison de Services Au Public (MSAP).

Cette MSAP se situe dans les anciens locaux de la communauté de communes du Pays de Palluau. À travers cette structure, les élus du territoire ont souhaité maintenir un accueil de proximité et de qualité pour les habitants de Palluau et des communes voisines.

Cette « maison » est avant tout un relais d'information de la communauté de communes Vie et Boulogne pour les personnes les plus éloignées du siège situé au Poiré-sur-Vie. L'objectif est aussi de développer un accueil plus polyvalent avec la présence d'opérateurs nationaux et locaux : La Poste (le bureau de poste est intégré à la MSAP), la CARSAT, Pôle Emploi, le médiateur de la République, la CPAM, la CAF, la MSA, SOLIHA, STGS, ENEDIS, le département de la Vendée, Tremplin-Acemus, Vendée Eau et la Mission Locale du Pays Yonnais.

Cette maison de services au public entre dans le programme national « 1 000 MSAP » lancé début 2016 par le Gouvernement. En Vendée, déjà 6 « maisons » ont vu le jour.

La maison de services au public Vie et Boulogne, animée par des agents de la communauté de communes, est un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement pour des démarches de premier niveau telles que :

- > l'accueil, l'information et l'orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur...
- > l'aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...
- > la mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, entretien à distance...
- > les permanences des partenaires dans les locaux de la MSAP (Horaires et jours des permanences sur le site www.vie-et-boulogne.fr, rubrique Communauté de communes > Maison de services au public).

Depuis son ouverture, la maison de services au public a accueilli plus de 2 000 personnes.

CONTACT

Maison de services au public
> 02 51 98 51 21 > msap@vieetboulogne.fr
> 26, rue Georges Clemenceau à Palluau > www.vie-et-boulogne.fr

VENDÉE ÉNERGIE TOUR



Le SyDEV, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Vendée organisent, pour la 4^e année, le Vendée Énergie Tour (VET) du 19 au 24 juin.

Cet évènement a pour objectif de promouvoir la mobilité durable, les carburants alternatifs, la mobilité douce et les énergies renouvelables.

Cette édition 2017 voit l'implication de quatre territoires dont la communauté de communes Vie et Boulogne qui accueillera l'animation « le Rallye des Ambassadeurs » le samedi 24 juin. Ce rallye est un circuit touristique de véhicules électriques sans classement ni notion de vitesse. Les équipages visiteront 8 sites dans la journée : le GAEC Vallée de la Vie à Maché, le château d'eau à Apremont, la piscine municipale à Aizenay, Valdéfis au Poiré-sur-Vie, l'Historial des Lucs-sur-Boulogne, l'Ecogite à Saint-Étienne-du-Bois, le musée des Ustensiles à Saint-Denis-la-Chevassse et le marché à Bellevigny.

> www.vendee-energie-tour.com

FRELONS ASIATIQUES : DESTRUCTION DES NIDS

Dans le cadre de sa compétence « lutte contre les nuisibles », la communauté de communes assure gratuitement la destruction des nids de frelons asiatiques pour les habitants du territoire.

RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est légèrement plus petit que le frelon européen : il mesure de 2 à 3 cm. Son thorax est brun foncé et son abdomen présente des segments bordés d'une fine bande jaune, excepté au niveau du 4^e où la bande est plus large et jaune orangée. Les pattes sont de deux couleurs : noire et jaune.

Son nid en cellulose (mélange de bois, d'eau et de salive), de forme sphérique ou ovale, peut atteindre jusqu'à 1 mètre de diamètre et accueillir 1 500 individus. Il produit jusqu'à 12 000 individus par an et jusqu'à 200 fondatrices par colonie.

Les nids « matures » s'observent pour une grande part en hauteur, mais les « pré-nids », observés au printemps, se trouvent généralement dans le bâti (auvents, hangars, encadrements de portes...), les haies et les terriers.

Le frelon asiatique attaque en groupe si on s'approche trop près de son nid. Du fait du nombre important d'individus présents dans un nid, le risque est nettement plus important qu'avec le frelon européen.

Le dard du frelon asiatique n'est pas plus long ou plus puissant que celui du frelon européen, mais la vitesse du vol est beaucoup plus rapide et la force de frappe lors de l'impact s'en trouve fortement augmentée. De plus, il peut également pulvériser son venin à distance.



LA DESTRUCTION DES NIDS

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement et techniquement par la communauté de communes Vie et Boulogne. Ci-dessous les consignes à respecter :

Que faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques ?

- > Ne surtout pas s'en approcher !
- > Contactez le service environnement : **02 51 31 67 33** et environnement@vieetboulogne.fr
- > Envoyez vos coordonnées et si possible, par courriel, une photo du nid. L'objectif est de s'assurer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, permettant ainsi d'enclencher rapidement une intervention.
- > La communauté de communes envoie une entreprise spécialisée sous 4 jours maximum pour détruire le nid.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : CONTRÔLE PÉRIODIQUE ET VIDANGE

La communauté de communes Vie et Boulogne compte aujourd'hui environ 4 000 installations d'assainissement non collectif. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle périodiquement ces installations, informe et conseille les usagers.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est obligatoire. Sur le territoire, il a débuté au mois de mai 2017 et va s'étendre jusqu'en 2020.

Il consiste en la vérification du bon entretien et du bon fonctionnement des installations. Il est effectué par un contrôleur agréé qui délivre également des conseils dans l'utilisation et l'entretien de l'assainissement non collectif. Suite à cette expertise, un rapport détaillé est envoyé au domicile contrôlé.

Les usagers concernés reçoivent un avis de passage, au minimum, 10 jours avant la date du contrôle. En cas d'indisponibilité, un numéro de téléphone est indiqué pour décaler le rendez-vous. Le montant de ce contrôle, qui a lieu tous les 10 ans, est de 60 €.

Le planning prévisionnel des contrôles :

- > Le Poiré-sur-Vie : 2^e semestre 2017
- > La Genétouze : 1^{er} semestre 2018
- > Saint-Denis-la-Chevassse : 2^e semestre 2018
- > Bellevigny : 1^{er} trimestre 2019
- > Aizenay : 2^e semestre 2019 au 1^{er} semestre 2020
- > Beaufou : 2^e semestre 2020
- > Les Lucs-sur-Boulogne : 2^e semestre 2020



LE SERVICE DE VIDANGE

Pensez à vidanger votre assainissement afin d'éviter tout engorgement des tuyaux et des drains. La vidange de votre fosse est indispensable : sans vidange régulière, c'est l'ensemble de votre système d'assainissement qui se détériorera prématurément.

Elle est à effectuer quand le volume des boues atteint 50 % de la fosse et ne doit pas dépasser 30 % du volume utile pour les micro-stations.

La communauté de communes Vie et Boulogne propose ce service de vidange (tarifs sur www.vie-et-boulogne.fr, rubrique Préserver l'environnement).

CONTACT

- Service SPANC
- > 02 51 31 13 01
 - > spanc@vieetboulogne.fr
 - > www.vie-et-boulogne.fr

COLLECTE DE DÉCHETS AMIANTÉS

En partenariat avec TRIVALIS, la communauté de communes a organisé pour la 3^e année consécutive, une collecte des déchets amiantés, destinée aux habitants du territoire.

- > En 2015, 49 habitants ont déposé 10,62 tonnes de déchets amiantés.
- > En 2016, 51 habitants ont déposé 12,68 tonnes de déchets amiantés.

Le samedi 13 mai 2017, 57 habitants ont participé à cette journée de collecte (le tonnage sera connu ultérieurement).

L'opération sera renouvelée le samedi 28 octobre à la déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit.

CONTACT

- Service environnement > 02 51 31 67 33 > environnement@vieetboulogne.fr

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les emballages* se trient en Vendée : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sachets en plastique, boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, capsules de café, briques alimentaires, boîtes et petits emballages en carton... Ces emballages doivent être bien vidés sans être lavés. Il faut éviter d'imbriquer les déchets les uns dans les autres.

* Un emballage est un contenant ayant contenu un produit au moment de son achat.

Pour savoir où déposer ses déchets :

- > www.trivalis.fr > Trivaou



L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Depuis juin 2016, la communauté de communes Vie et Boulogne mène une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Cette démarche vise à repérer les enjeux et les besoins sociaux sur l'ensemble de son territoire en prenant en compte le regard des élus et des acteurs de terrain. Jean-Yves AUNEAU, vice-président en charge de l'action sociale nous présente la démarche et les premiers enseignements.



Commission action sociale, le 17 mai 2017



M. AUNEAU, pouvez-vous nous expliquer comment s'est déroulé ce diagnostic ?

Les élus des commissions sociales et des CCAS ont d'abord établi un 1^{er} état des lieux, pour chaque commune, des ressources et des difficultés sociales dans les domaines de l'emploi, de la mobilité, de la santé, de l'enfance, de la jeunesse... Lors d'une 2^e phase, nous avons sollicité des acteurs de terrain pour vérifier s'ils partageaient le regard des élus. Ainsi, des représentants de la Mission Locale du Pays Yonnais, du SSIAD, de l'ADMR, du Secours Catholique, de Tremplin Acemus, du RAM, du CLIC, du centre social Solidavie, du CMS, d'un multi-accueil et un conseiller agricole ont fait part de leur vision et formulé des propositions.

> À partir de cet état des lieux, quels besoins ou enjeux ont été repérés sur le territoire Vie et Boulogne ?

Toutes les remarques, les avis et les propositions ont permis de dégager 4 axes majeurs qui pourraient éventuellement structurer le projet social communautaire.

Le 1^{er} axe concerne la jeunesse avec des besoins repérés concernant la prévention, la mobilité, la lutte contre le décrochage scolaire et les lieux d'accueil des jeunes. Le 2^e axe relève des questions d'accès aux services publics avec par exemple des difficultés de déplacement vers les services, d'accès aux soins ou encore un manque d'accompagnement aux démarches en ligne (de plus en plus nombreuses). Pour le 3^e axe, il est essentiellement fait état de l'accompagnement des seniors (maintien à domicile et hébergement). Enfin, le 4^e axe a souligné les besoins des bénévoles et des associations à vocation sociale qui œuvrent au quotidien : il s'agirait de rechercher des solutions pour mieux les soutenir et les accompagner.

> Comment va se dérouler la suite ?

C'est une véritable feuille de route pour les années à venir. Après une présentation de ce travail le jeudi 27 avril, aux élus et aux acteurs de terrain, les commissions sociale et éducative de la communauté de communes vont proposer des priorités. En effet, nous ne pourrions pas agir immédiatement sur tous les enjeux repérés. En continuant à nous appuyer sur les acteurs de terrain, nous proposerons ensuite des actions et des solutions concrètes.

SENIORS : ADAPTER SA CONDUITE À SON ÂGE

En début d'année 2017, le service éducation routière a proposé des stages de sécurité routière aux seniors du territoire. Organisés depuis plusieurs années, ils permettent, par une approche ludique et participative, d'actualiser les connaissances liées à la réglementation, la signalisation et l'évolution des infrastructures routières. Cette année, deux sessions se sont déroulées à Aizenay et au Poiré-sur-Vie, qui ont rassemblé près d'une trentaine de volontaires. Il s'agit à travers cette formation de prolonger l'autonomie des seniors au volant et d'adapter leur conduite à leur âge.



Formation au Poiré-sur-Vie, le 23 février 2017

CONTACT

Éducation routière > 06 27 72 27 14 > prevention@vieetboulogne.fr



JEUNESSE : LE PROGRAMME D'ÉTÉ EST ARRIVÉ !*

Du 10 juillet au 1^{er} septembre, la communauté de communes propose de nombreuses activités pour les jeunes de 10 à 17 ans.

LES ACTIVITÉS EN BREF

Du lundi au vendredi, les jeunes de 10 à 13 ans ont la possibilité de participer à des activités (wave-ski, piscine...), des journées à thème (art urbain, D&CO, acrobaties, parcours nature...), des sorties (accrobranche, paintball, O Gliss'Park...) et des camps d'été (bivouac...). Plus de 20 stages et sorties sont proposés en juillet et août.

Pour les 14/17 ans, des sorties et des camps sont aussi proposés : pratique du wave-ski, initiation au paddle, journée à O Gliss'Park, séjour au festival Francofolies de La Rochelle... Ils ont également accès au foyer des jeunes situé à Palluau, ouvert du mardi au jeudi de 14 h à 18 h. Les jeunes peuvent y pratiquer des activités : baby-foot, billard, fléchettes, jeux vidéo et jeux sportifs en extérieur.

CÔTÉ PRATIQUE

Des navettes gratuites permettent aux jeunes de se rendre aux activités.

Le programme complet est à télécharger sur le site www.vie-et-boulogne.fr

Il est conseillé de s'inscrire rapidement, soit en retournant le bulletin d'inscription au service jeunesse ou en procédant à l'inscription en ligne.

Du 7 au 20 août 2017, les activités sont interrompues et le foyer des jeunes est fermé.

*Les activités jeunesse sont accessibles aux jeunes des communes d'Apremont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Maché, Palluau, Saint-Étienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Penit.

CONTACT

Service jeunesse > 07 89 71 36 40 > jeunesse@vieetboulogne.fr
> 24, rue des Landes au Poiré-sur-Vie > www.vie-et-boulogne.fr

ENFANCE : LE RAM

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) est un service itinérant et gratuit à destination des assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants.

Les 26, 29 et 30 juin auront lieu six séances du spectacle *Petite Graine, de la compagnie du Théâtre des Sept Lieux*. Ce spectacle, musical et poétique, est accessible aux enfants à partir de 6 mois accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s sur inscription.

L'histoire commence dans un jardin avec Annabelle petite coccinelle et Madapalan le serpent qui prennent un bain de soleil, une histoire douce pour raconter la vie qui grandit...

À la rentrée, les matinées d'éveil reprendront dans chaque commune.

M. BELAUD, psychomotricien, interviendra pour quelques séances de motricité.

Le 5 octobre, parents et assistant(e)s maternel(le)s seront conviés à un atelier sur la motricité libre du jeune enfant en soirée.

Mme DEVOS, psychologue, sera de retour, avec un nouveau groupe d'analyse de la pratique professionnelle.

CONTACTS

Permanences téléphoniques

> Après-midi de 13 h 30 à 17 h 15 (sauf le jeudi)
> 02 51 31 93 18

Permanences sur rendez-vous

> À la communauté de communes (En cas de nécessité, rendez-vous possible au sein de votre commune)

Pôle ouest

> Apremont, Maché, St-Paul-Mont-Penit, La Chapelle-Palluau et Aizenay
> ram.ouest@vieetboulogne.fr

Pôle est

> Les Lucs-sur-Boulogne, St-Denis-la-Chevassé, Bellevigny et Beaufou
> ram.est@vieetboulogne.fr

Pôle centre

> La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Palluau, St-Étienne-du-Bois, Grand'Landes et Falleron
> ram.centre@vieetboulogne.fr



LES SITES TOURISTIQUES D'APREMONT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme Vie et Boulogne a élargi son offre avec les sites touristiques d'Apremont : le château Renaissance, le château d'eau et la plage surveillée.

LE CHÂTEAU RENAISSANCE S'ANIME

Badin l'agile, amuseur, jongleur, saltimbanque... tout droit sorti... d'aucun livre d'histoire !

« *Badin l'agile, saltimbanque est appelé par le seigneur de la contrée afin de divertir toutes les bonnes gens ici présentes. Oui mais voilà ! Le seigneur à ses exigences. Badin qui risque son tétio doit trouver le moyen de s'en sortir.* »

Dans la tradition des amuseurs et saltimbanques, Badin l'agile est le fil conducteur de cette histoire. Il se sert de la jonglerie, du fouet et de la manipulation de feu comme prétexte pour une partie de bonne humeur.

- > Du 10 juillet au 18 août 2017.
- > Du lundi au vendredi.
- > À 11 h 30, 15 h et 16 h 30.

Bouffonneries ménestrières ou les facéties de Maître Bouzine !

Ce spectacle d'une durée de 20 minutes mêle le mime, la musique, la danse et le rire. Il fait découvrir à un public familial des instruments de musique d'un autre temps : viola da braccio, rebec, flutes et cornemuse.

- > Dimanches 16, 23 et 30 juillet 2017.
- > Dimanche 13 août 2017.
- > À 15 h et 16 h 30*.

Les contes de Laurent Touzeau

Accompagné de son accordéon diatonique, Laurent Touzeau, contera quelques histoires en rapport avec la nature et les traditions locales.

- > Dimanches 6 et 20 août 2017.
- > À 15 h et 16 h 30*.



Les visites guidées

Quoi de mieux qu'une visite guidée pour appréhender l'architecture, la petite et la grande histoire de ce château, avec ses tours et sa chapelle classées au titre des Monuments Historiques. Au programme : visite de la tour Est, de l'exposition « Le rêve de l'Amiral » (vidéo et théâtre virtuel dans la Chapelle), de la voûte cavalière (1 étoile au Guide Vert Michelin en 2016) et du souterrain glaciaire.

- > Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2017.
- > À 14 h, 15 h 30 et 17 h*.

*Animations sans supplément.

Retrouvez les horaires et les tarifs du château Renaissance sur le site www.tourisme-vie-et-boulogne.fr

Nouveau ! Tarifs réduits pour les habitants du territoire
Les habitants du territoire Vie et Boulogne peuvent bénéficier d'une réduction. Pour cela, il suffit de demander sa carte Ambassadeur (valable pour deux adultes) auprès de l'un des guichets de l'Office de Tourisme (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). Grâce à la carte Ambassadeur, le prix d'entrée est réduit à 3 € au château Renaissance et au château d'eau et ce, de façon illimitée (pour en bénéficier, il suffit de présenter la carte Ambassadeur et une pièce d'identité sur le site visité).



LA PLAGE SURVEILLÉE

La plage du lac d'Apremont est surveillée en juillet et août et la zone de baignade est délimitée par des bouées. Un jeu de plein-air sous forme de bateau en bois fera le bonheur des enfants. Une zone ombragée est idéale pour se protéger du soleil et des tables de pique-nique, installées en surplomb de la plage, vous attendent pour vos déjeuners.

- > Surveillance du dimanche 9 juillet au jeudi 31 août.
- > Surveillée le mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.
- > De 13 h à 19 h.

CONTACTS

**Bureau d'information
Apremont**



02 51 55 70 54
ot@vietboulogne.fr
Place du Château, 85220 Apremont

Ouvert du 2 avril au 17 septembre :

- > **Avril-mai et septembre :** du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Samedi et dimanche et jour férié, de 14 h à 18 h.
- > **Du 1^{er} juin au 7 juillet :** du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 19 h. Samedi et dimanche et jour férié, de 14 h à 19 h.
- > **Du 8 juillet au 31 août :** tous les jours de 10 h 30 à 19 h.

**Bureau d'information
Aizenay**



02 51 94 62 72
bit.aizenay@vietboulogne.fr
Avenue de la Gare, 85190 Aizenay

- > **Du 2 avril au 18 juin :** mardi et jeudi, de 10 h à 13 h. Mercredi et vendredi, de 15 h à 18 h. Samedi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.
- > **Du 19 juin au 8 juillet :** du mardi au samedi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.
- > **Du 9 juillet au 27 août :** du lundi au samedi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Dimanche de 10 h à 13 h.
- > **Du 28 août au 30 septembre :** mardi et jeudi, de 10 h à 13 h. Mercredi et vendredi, de 15 h à 18 h. Samedi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.

**Office de Tourisme
Poiré-sur-Vie**



02 51 31 89 15
ot@vietboulogne.fr

Z.A. de la Gendronnière
24, rue des Landes
85170 Le Poiré-sur-Vie

Ouvert toute l'année :

- > Du lundi au vendredi.
- > De 9 h à 12 h.

**Bus touristique
itinérant**



06 98 79 93 06
bus.touristique@vietboulogne.fr

Du 11 juillet au 27 août :

- > Lundi, mardi, vendredi, samedi, de 10 h 15 à 12 h 45 et de 14 h 15 à 17 h 45.

- > Dimanche de 11 h 45 à 12 h 45 et de 14 h 15 à 17 h 15.

Le planning est disponible sur le site www.tourisme-vie-et-boulogne.fr

VUE À 360° DEPUIS LE CHÂTEAU D'EAU

À 125 mètres d'altitude*, la salle panoramique du château d'eau offre une vue imprenable sur le village et la région... Situé sur les hauteurs d'Apremont, ce château d'eau alimente tout le quart nord-ouest de la Vendée.

Une muséographie permet de découvrir le fonctionnement d'un château d'eau et le circuit d'une goutte d'eau. Des tablettes interactives proposent des jeux ludiques et pédagogiques sur le thème de l'eau.

*Un ascenseur vous amène au sommet du château d'eau.

- > Du dimanche 9 juillet au jeudi 31 août 2017.
- > Du dimanche au vendredi (fermé le samedi).
- > De 13 h à 18 h 30.

- > Tarifs : adulte 4 €, enfant (7 - 18 ans) 3 €, réduit 3 €, groupe : nous contacter.



LES ANIMATIONS ESTIVALES DU TERRITOIRE

DOSSIER (suite)



LES BALADES ENTRE DEUX RIVES

Les élus et bénévoles s'activent pour proposer de jolies balades ludiques et animées sur le nouveau territoire Vie et Boulogne. Ces promenades sont ouvertes à tous et gratuites. Le bus touristique sera présent dès 18 h pour proposer la carte fidélité : si vous participez à plus de 4 balades, tentez de gagner un panier garni de produits vendéens par tirage au sort. Pratique : verre de l'amitié offert par l'Office de Tourisme et possibilité de pique-niquer à la fin de la balade (à prévoir).

> Les mercredis à 18 h 30.

LES SORTIES ART OU GOURMANDISE

Partez à la découverte des richesses et du savoir-faire de nos artisans et exploitants en visitant des ateliers ou des installations agricoles. Ces sorties sont gratuites mais il est obligatoire de s'inscrire auprès de l'Office de Tourisme (nombre de places limité selon la capacité d'accueil des sites visités). L'agenda des visites est visible sur : www.tourisme-vie-et-boulogne.fr

> Les jeudis à 10 h.

LES RANDO-FICHES ©

Fin 2015, l'Office de Tourisme Vie et Boulogne confiait au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la géolocalisation enrichie de 11 itinéraires de randonnée pédestre sur son territoire. Le relevé GPS des sentiers de randonnée a permis de créer 11 rando-fiches©. Sur ces documents sont indiqués le nombre de kilomètres, le niveau de difficulté, les points d'intérêts à voir le long du chemin et dans la région... Les parcours sont tracés sur un fond de carte IGN et un « pas-à-pas » aide à la progression.

Les rando-fiches® et les cartes des parcours permanents d'orientation sont à télécharger, rubrique « bouger », sur le site www.tourisme-vie-et-boulogne.fr ou disponibles à la demande, auprès des conseillers en séjour.

Agenda des balades

- > Mercredi 28 juin à Bellevigny : « Au fil de l'eau », 6,5 km. Départ au terrain de sports à Saligny.
- > Mercredi 5 juillet, à Beaufou : « Balade insolite », 7,9 km. Départ place de l'église.
- > Mercredi 12 juillet à La Genétouze : « Nos sens en éveil », 6,5 km. Départ à la salle de sports.
- > Mercredi 19 juillet à Falleron/Grand'Landes : « Les poissons », 6,7 km. Départ à la zone de loisirs à Falleron.
- > Mercredi 26 juillet, à Aizenay/La Chapelle-Palluau : « Les oiseaux et leurs nids », 6 km. Départ au vieux pont (ancienne route d'Aizenay).
- > Mercredi 2 août, à Palluau/Le Poiré-sur-Vie : « Balade musicale », 7 km. Départ au complexe sportif de Palluau.
- > Mercredi 9 août, à Apremont / Maché : « Les rives de la Vie », 6 km. Départ au parking au Moulin à eau à Maché.
- > Mercredi 23 août, à Saint-Étienne-du-Bois / Les Lucs-sur-Boulogne : « Au coin du feu », 6 km. Départ au village de la Tulvrière (Saint-Étienne-du-Bois).

LES PARCOURS PERMANENTS D'ORIENTATION

Les communes d'Aizenay, Beaufou, Saligny et Belleville-sur-Vie (communes de Bellevigny), La Genétouze, Les Lucs-sur-Boulogne, Le Poiré-sur-Vie et Saint-Denis-la-Chevasse sont désormais équipées de parcours permanents d'orientation. Sur le même principe que les courses d'orientation, les équipes, munies de cartes spécifiques partiront à la recherche de balises en bois disséminées sur une zone de jeu de 3 à 4 km. La balise trouvée, il suffira d'y glisser sa carte de jeu pour la poinçonner. Chaque poinçon est différent. Il n'y a pas de temps à respecter, les balises sont installées de façon permanente.

« C'est une activité ludique destinée aux touristes comme aux habitants, qui permet de découvrir le territoire d'une autre manière. La course d'orientation que chacun peut faire à son rythme permet de mêler réflexion, sport et nature... Des qualités indispensables pour réussir cette nouvelle chasse au trésor du 21^e siècle. »

Jacky ROTUREAU, président de l'Office de Tourisme

Habitat et aménagement

NOUVEAU SEUIL DE RECOURS À L'ARCHITECTE : 150 M² DE SURFACE DE PLANCHER

Le 16 décembre 2016, le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte est paru au Journal officiel. Il est pris en application de l'article 82 de la loi sur la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine (dite Loi LCAP) qui a été promulguée le 7 juillet 2016.

Ledit décret fixe ainsi à 150 m² de surface de plancher (murs extérieurs non compris), le seuil au-delà duquel les personnes physiques doivent recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, modifiant ainsi l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme.

Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées depuis le 1^{er} mars 2017.

Les constructions à usage agricole dont le seuil limite est de 800 m² ne sont pas concernées par le recours obligatoire à l'architecte.

En résumé :

- > Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- > Pour une construction agricole : le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 800 m².



CONTACT

Service ADS > 02 51 31 68 35 > ads@vietboulogne.fr
> www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20568

CAUE : LE CONSEIL GRATUIT AUX PARTICULIERS

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Vendée) est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de conseiller gratuitement les particuliers qui désirent construire, étendre ou réhabiliter des bâtiments. Il s'assure de la qualité architecturale d'une construction et de sa bonne insertion dans son environnement, et vous guide dans vos démarches administratives. Il ne se charge toutefois pas de la maîtrise d'œuvre des projets.

Vous désirez construire, aménager, restaurer une maison, acheter un terrain, avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un professionnel architecte.

Les architectes du CAUE ont vocation à alimenter votre réflexion sur votre projet, en vous aiguillant, en vous proposant des pistes de recherches, ou en vous aidant à redéfinir vos attentes avec plus de précision. Ils ne font pas de plans, pour ne pas concurrencer les architectes libéraux, et leurs conseils sont gratuits.

Des permanences sont assurées par des architectes, au siège du CAUE de La Roche-sur-Yon uniquement sur rendez-vous.

CONTACT

CAUE
> 02 51 37 44 95
> 45, boulevard des États-Unis à La Roche-sur-Yon
> www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT AVEC LE PROGRAMME OPAH

Depuis 2013, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en œuvre sur le territoire Vie et Boulogne. La communauté de communes attribue, sous certaines conditions, des aides pour rénover, valoriser et adapter certains logements.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'objectif de l'OPAH est d'aider les propriétaires à améliorer leurs logements, grâce à un support financier, un accompagnement au montage des dossiers de demandes de subventions et des conseils techniques gratuits et neutres. La communauté de communes peut attribuer des aides aux : **propriétaires occupants** pour rénover leur logement, **propriétaires bailleurs** pour valoriser leur logement locatif, **personnes désireuses d'adapter un logement au handicap ou au vieillissement**, et **personnes souhaitant économiser de l'énergie**, par exemple par la mise en place de chauffe-eau solaire ou thermodynamique.

LA DÉMARCHE

Dans un premier temps, **les personnes intéressées peuvent rencontrer gratuitement et sans engagement les deux prestataires en charge de l'OPAH : HATEIS et SOLIHA Vendée**. Ces deux associations, à but non lucratif, accompagnent les propriétaires dans leurs projets de travaux depuis près de 60 ans. Elles ont signé un contrat avec la communauté de communes jusqu'en décembre 2017. Une fois l'association rencontrée, celle-ci déterminera si le projet de réhabilitation est éligible. Si tel est le cas, un(e) technicien(ne) de l'association effectuera une visite du logement. Il fera un point sur le projet et délivrera éventuellement des conseils sur d'autres travaux permettant d'améliorer le confort du logement. Un diagnostic sera ensuite transmis, avec une première approche des aides mobilisables pour les travaux.



Sur certains projets de réhabilitation, près de 70 % du coût des travaux peut être financé par des subventions ! La seconde étape est de contacter des artisans afin de chiffrer les travaux et de transmettre les devis à l'association. Les travaux ne devraient pas commencer avant le dépôt des demandes de subventions.

À partir de janvier 2018, un nouveau dispositif d'aide, avec des critères d'éligibilité probablement différents, sera mis en place.

CONTACTS

Pour les habitants d' Aizenay, Beaufou, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne et St-Denis-la-Chevassé :

> **Association HATEIS**

> 02 51 36 82 63

> Permanences d'information : mairie du Poiré-sur-Vie, le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h et mairie d'Aizenay, le 3^e mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h.

Pour les habitants d'Apremont, La Chapelle-Palluau, Falleson, Grand'Landes, Palluau, Maché, St-Étienne-du-Bois et St-Paul-Mont-Penit :

> **Association SOLIHA VENDEE**

> 02 51 44 95 00

> Permanences d'information : Maison de services au public à Palluau, les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois de 11 h à 12 h 30.

ZOOM SUR L'ÉCOPASS

L'Écopass est une aide à l'accession à la propriété et à l'amélioration énergétique. Pour en bénéficier plusieurs critères sont obligatoires, tels que : répondre aux plafonds de ressources « Prêt à Taux Zéro », rénover/acquérir un logement construit avant le 1^{er} janvier 1990... Ce dispositif a été élargi depuis le 1^{er} janvier 2017 aux communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Palluau. **Si votre projet est éligible, le montant de l'aide accordée par le conseil départemental et la communauté de communes Vie et Boulogne est de 3 000 €.**

CONTACT

Communauté de communes
> 02 51 31 60 09 > accueil@vieetboulogne.fr

Pour obtenir l'Écopass, le dossier de candidature est à retirer à la communauté de communes puis un rendez-vous est à prendre avec l'ADIL 85 (Agence d'Information sur le Logement).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH)

La communauté de communes Vie et Boulogne s'est engagée dans un projet d'envergure : inventer son futur « Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat » (PLUIH). L'objectif de ce document est de fixer un cap commun aux 15 communes du territoire à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire.

UN PROJET COMMUN

Le PLUIH constitue une occasion unique d'imaginer ensemble l'intercommunalité à l'horizon 2030. Le développement économique, les déplacements, le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels... Toutes les thématiques stratégiques pour l'avenir du territoire seront passées au crible pendant près de trois ans.

Une fois approuvé, le PLUIH deviendra le document d'urbanisme de référence des 15 communes de la communauté de communes Vie et Boulogne. Ce projet d'aménagement et de développement est ainsi l'occasion pour les élus de trouver des réponses adaptées aux enjeux locaux et notamment pour conforter l'attractivité résidentielle et économique du territoire, poursuivre l'animation de la vie locale tout en préservant ses racines rurales et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement.



Visite des élus à Palluau, le 10 mars 2017

LE CALENDRIER

Depuis le mois de janvier, la communauté de communes, assistée d'un groupement d'études, a travaillé à la réalisation du diagnostic territorial qui est la première des quatre grandes phases de la démarche PLUIH.

Véritable « photographie » du territoire, le diagnostic identifiera ses atouts et contraintes dans tous les domaines sur la base des tendances d'évolutions actuelles et passées.

Le calendrier en bref :

- > **Mi-juillet** : diagnostic du territoire (Où en est le territoire ?).
- > **Fin 2017** : le projet d'aménagement et de développement durable (Quel projet pour le territoire dans 15 ans ?).
- > **Fin 2018** : la traduction réglementaire (Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre ce projet ?).
- > **Début 2019** : la validation pour 10 ans (Consultation des personnes publiques associées, enquête publique et approbation du PLUIH par le conseil communautaire).

POURQUOI PARTICIPER AU PLUIH ?

Élaborer un PLUIH est aussi l'occasion de construire une vision commune et partagée du territoire. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs qui se sentent concernés par son avenir (les élus, habitants et associations) pour engager une dynamique de réflexion collective.

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le PLUIH aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes du quotidien. **Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.** Il délimitera également les futurs secteurs d'implantation pour les activités, les équipements et les services ainsi que le tracé des futurs cheminements piétons et vélos. Il devra aussi prévoir la construction de logements adaptés aux besoins de chacun... C'est pourquoi, il est important de participer, dès maintenant, à la construction de ce projet.

Pendant l'élaboration du PLUIH, l'avis des habitants sera sollicité à de nombreuses reprises. Pour ce faire, différents moyens et informations sont mis en place tout au long de la conduite du projet.

Agenda

Soirée ciné-débat ouverte au public, le mardi 27 juin 2017 à 20 h à l'espace Saint-Jacques de Palluau.

CONTACT

Communauté de communes Vie et Boulogne
> 02 51 31 60 09 > accueil@vieetboulogne.fr > www.vie-et-boulogne.fr



BEAUFU ACCUEILLE SA PREMIÈRE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE

La communauté de communes a réceptionné en avril dernier la zone d'activités « Tournebride » située à Beaufou en bordure de la D937 reliant Bellevigny aux Lucs-sur-Boulogne.

La zone de Tournebride est idéalement située. Sa proximité avec les axes routiers majeurs du territoire (à seulement 3 minutes de la 2x2 voies La Roche-sur-Yon/Montaigu) et son futur raccordement à la fibre optique (d'ici 1 an) font de cette zone un site privilégié pour l'activité économique.

Composée de 15 500 m² viabilisés et d'une réserve foncière de 3,5 hectares, Tournebride peut accueillir des projets économiques d'envergure.

Déjà disponible à la vente, la zone est accessible à l'ensemble des entreprises artisanales ou industrielles qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire. Le prix de vente est fixé à 16 € HT/m².

Sa flexibilité est également un autre de ses atouts. En effet, les parcelles peuvent être découpées à la demande selon le projet.

Par ailleurs, la communauté de communes Vie et Boulogne commercialise des terrains sur 15 zones d'activités réparties sur 10 communes : Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, La Chapelle-Palluau, Les Lucs-sur-Boulogne, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Saint-Denis-la-Chevassse et Saint-Étienne-du-Bois.

Vous avez un projet, une question ?

Contactez le développeur économique de la communauté de communes Vie et Boulogne : 02 51 31 93 17 et economie@vieetboulogne.fr

BELLEVIGNY : RÉALISATION D'UN PARKING VOYAGEURS À LA GARE



Suite à la hausse de fréquentation de la gare SNCF à Belleville-sur-Vie, les élus de la communauté de communes ont investi dans la réalisation d'un nouveau parking.

Le futur parking disposera de 51 places pour les voyageurs et se situera derrière la gare avec un accès piéton au quai. Sa livraison est prévue pour juillet 2017.

Le bureau d'études en charge de la conception est SAET et l'entreprise COLAS CENTRE OUEST a été retenue pour réaliser les travaux, qui ont débuté courant mai.

Le montant total de l'investissement est de 103 000 € HT avec une subvention de la région des Pays de la Loire à hauteur de 30 %.

« VOTRE ENTREPRISE ICI » : INSTALLEZ-VOUS SUR LE TERRITOIRE !

AU POIRÉ-SUR-VIE



La pépinière d'entreprises située dans la zone d'activités la Croix des Chaumes 2 au Poiré-sur-Vie a été livrée en mars 2017. Un local est disponible à la location. Flambant neuf, il est situé dans un secteur dynamique qui permet de développer son activité en toute sérénité.

Description du local :
 > 350 m² de surface totale.
 > 60 m² de bureaux, vestiaires, sanitaires, douches et espace d'accueil.
 > 290 m² d'atelier.
 > 20 places de parking (en commun).

Contact

À MACHÉ

Un ensemble de 3 ateliers locatifs a été livré fin 2016 au sein de la zone d'activités Bel Air à Maché. Un atelier est aujourd'hui disponible à la location. Situé au bord de la future 2x2 voies entre Aizenay et Challans, il constitue une opportunité à saisir pour développer son activité.

Description de l'atelier :
 > 299,29 m² d'atelier.
 > Espace commun avec une salle de réunion/tisanerie équipée de 20 m², deux espaces sanitaires et deux espaces vestiaires.
 > 15 places de parking (en commun).

La zone Bel Air dispose également de 3 hectares à la vente pour implanter son entreprise !



SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE



Signature de la convention en présence de Daniel LAIDIN, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La communauté de communes et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Pays de la Loire** (délégation Vendée) ont renouvelé leur partenariat le lundi 10 avril pour accompagner financièrement et techniquement les entreprises du territoire sur l'année 2017. La participation de la communauté de communes est à hauteur de 21 948 € HT. **Au total, le territoire Vie et Boulogne compte 734 entreprises dans le domaine de l'artisanat.**

De plus, la communauté de communes a également signé une convention, le jeudi 11 mai, avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée**. Conclu pour une année, ce partenariat propose la mise en œuvre d'actions en faveur des 226 commerces du territoire : enquête consommateur, conseils, dynamisation commerciale... **Le financement apporté par la CCVB s'élève à 23 420 € HT soit 80 %.**



ÊTRE BÉNÉVOLE EN MÉDIATHÈQUE

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »



Voici une définition intéressante et généralement reprise du bénévole. Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

Plus de 200 bénévoles font fonctionner les 17 médiathèques de notre territoire Vie et Boulogne. C'est une des forces et une des particularités de notre communauté de communes. Toutes nos médiathèques fonctionnent avec des bénévoles.

Les bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement du service de lecture publique mis en œuvre sur la communauté de communes Vie et Boulogne. Ils complètent et équilibrent le travail des professionnels sur nos territoires ruraux.

Une médiathèque est un service public donc elle se doit d'assurer des missions qui peuvent être exigeantes. Les bénévoles en médiathèque s'obligent à certains devoirs (ponctualité, confidentialité, discrétion...), c'est pour cela qu'ils ont signé une charte pour assurer ce service qui les engage au niveau des contraintes et des responsabilités.

Ainsi le bénévole affirme son engagement personnel, propose son temps, ses compétences au service de la collectivité. En contrepartie l'autorité publique le reconnaît comme concourant au service public, s'oblige à le former, à assurer de bonnes conditions de travail et à payer les frais engagés.

Au service de la lecture publique le bénévole peut effectuer de multiples tâches en fonction de ses compétences : assurer les permanences, entretenir les documents, proposer et réaliser des animations, etc.

Il est compréhensible que certains bénévoles souhaitent interrompre leur activité quand celle-ci devient une contrainte. D'autres peuvent être intéressés, il faut les intégrer dans les équipes, savoir les accueillir, leur faire confiance et prendre le relais.

Jean-Michel GUÉRINEAU,
président de la commission culture

Le bénévolat vous intéresse ?

Renseignez-vous auprès du Réseau Communauté :
reseauccvb@biblio-vieetboulogne.fr

ACCOMPAGNER LES ÉCOLES DE MUSIQUE



L'accompagnement des écoles de musique constitue un axe fort du projet culturel intercommunal. Des associations rayonnent sur le territoire Vie et Boulogne et contribuent à son développement culturel, par des propositions de formation musicale variées à l'attention des enfants et des adultes : l'école de musique Nord-Vendée aux Lucs-sur-Boulogne, l'école de musique Le Poiré-Beignon au Poiré-sur-Vie, l'Atelier Musical Vents d'Ouest à Aizenay... Chaque année, elles invitent les habitants à de multiples rendez-vous musicaux, en plus des auditions des classes instrumentales, des concerts de fin d'année et de la fête de la musique.

LE FESTIVAL L'AIR D'EN RIRE : « ON THE ROAD AGAIN » !*

Pour la troisième année consécutive, la communauté de communes apporte son soutien au festival L'Air d'en Rire. Porté par l'énergie des bénévoles du territoire, cet événement propose une offre culturelle originale ancrée dans notre milieu rural.

LE FESTIVAL

Du 21 septembre au 7 octobre 2017, l'événement reprend la route en Vendée et plus particulièrement sur les chemins de Vie et Boulogne. Acteur désormais incontournable des festivals d'humour de l'Ouest, L'Air d'en Rire brûlera les planches des salles de Saint-Denis-la-Chevassse, Bellevigny et La Genétouze à l'occasion de sa 9^e édition. Cette manifestation sera l'occasion de mêler la découverte de jeunes talents et la venue d'artistes confirmés. Selon Stéphane Louineau, le président de l'association : « Du retraité au lycéen, tout le monde a sa place ! L'Air d'en Rire est un projet intergénérationnel où rire et bonne humeur sont les maîtres-mots ! ».

De plus, le festival soutient l'association Le Rire Médecin depuis 2004. Près de 17 000 € ont ainsi été reversés pour financer les programmes de clowns à l'attention des enfants hospitalisés grâce à des dons du public. Avec l'aide de ces comédiens, l'entourage porte un autre regard sur la maladie et offre des moments de décompression aux soignants pour se ressourcer et agir toujours pour le bien-être des jeunes malades.

CONTACT

L'Air d'en Rire > www.airdenrire.fr

*C'est reparti !



LA PROGRAMMATION

La programmation 2017, fraîche et avant-gardiste, propose de nouvelles surprises à des spectateurs de plus en plus captivés, autour de quatre types d'humour : musical, déjanté, grinçant et même... sportif ! Voici les artistes qui se produiront sur le territoire Vie et Boulogne :

- > 21/09 : Jeanfi Janssens, *Décolle*, à Bellevigny.
- > 22/09 : Yoann Metay, *La tragédie du dossard n° 512*, à Bellevigny.
- > 29/09 : Le Tremplin Jeunes Talents avec David Azencot, Charlotte Boisselier, Cyril Lasci, Matthieu Penchinat et François Guedon à La Genétouze.
- > 30/09 : Frédéric Sigrist, *Refait l'actu*, à La Genétouze.
- > 05/10 : Le Gala, Jarry et ses atypiques, à St-Denis-la-Chevassse.
- > 06/10 : Olivier de Benoist, *0/40 ans*, à St-Denis-la-Chevassse.
- > 07/10 : Christelle Chollet, *Comic Hall*, à St-Denis-la-Chevassse.

Du 15 mai au 30 juin, profitez de l'offre de lancement avec les places à tarif réduit (sur points de vente locaux et sur www.airdenrire.fr).

LE RÉSEAU S'EST AGRANDI



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Vie et Boulogne gère le Réseau Communauté, fort de 17 médiathèques réparties sur les 15 communes du territoire.

Une nouvelle tarification a été mise en place : 10 € pour les abonnés de 27 à 79 ans inclus et la gratuité pour les autres. La nouvelle brochure Pass Lecture, disponible dans les médiathèques, informe les lecteurs sur les avantages de la carte d'abonné, les horaires et coordonnées des médiathèques et le fonctionnement du site internet dédié au Réseau Communauté (<http://communautheque.opac3d.fr>).

Attention : les horaires des médiathèques sont susceptibles d'être modifiés en été. Renseignez-vous sur www.vie-et-boulogne.fr

BUDGET 2017 : 1^{ER} BUDGET DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, AVEC UNE SOLIDARITÉ FORTE ENVERS LES COMMUNES

Suite à la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau, l'architecture budgétaire a été harmonisée. La nouvelle entité compte désormais 6 budgets : budget général, annexe Office de Tourisme, annexe bâtiments économiques, annexe zones communautaires, annexe ordures ménagères et annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

DES COMPÉTENCES RÉTROCÉDÉES

Certaines compétences ont été rétrocédées aux communes de l'ancien territoire du Pays de Palluau. Il s'agit de la compétence « **fourrière animale** », « **défibrateurs cardiaques** » et « **gestion d'EHPAD** », dont les budgets associés ont été transférés aux communes concernées.

DE NOUVEAUX BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine communautaire s'est par ailleurs enrichi de nouveaux biens immobiliers avec :

> **L'ancien siège administratif et le garage situés à Palluau**, qui accueillent désormais une Maison de services aux publics.

> **La gendarmerie** (loyer annuel de 70 000 € en recettes pour la communauté de communes), **l'espace Saint-Jacques, les anciens bureaux du District, le foyer des jeunes...** situés également à Palluau. Certains de ces bâtiments pourraient être mis en vente.

> **La piscine et les ateliers-relais situés à Maché**, ainsi que **les parcelles cessibles des zones d'activités** disséminées sur tout le territoire. Elles complètent celles dont la communauté de communes était déjà propriétaire avant la fusion.

DES NOUVEAUTÉS POUR LE BUDGET

Suite à la fusion avec la communauté de communes du Pays de Palluau, plusieurs nouveautés ont été intégrées dans le budget 2017 :

> **Le transfert de l'emprunt contracté pour la construction du siège du Pays de Palluau qui accueille désormais la Maison de services au public.** La dette en capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à près de 867 000 €.

> **Le versement pour solde de tout compte de 28 000 € à la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron** (qui a rejoint la communauté de communes du Pays de Challans) et **le transfert de biens intercommunaux** (atelier-relais et parcelles cessibles situées dans la zone d'activités).

> La vente de certains matériels et équipements (camions de collecte, vestiaires...) pour un montant global de près de 298 000 €.

Cette vente est liée à l'arrêt de la régie de collecte des ordures ménagères et des emballages de l'ancien Pays de Palluau. L'argent perçu abondera en recettes le budget des ordures ménagères.

LE BUDGET GÉNÉRAL

Les budgets 2017 ont été votés par le conseil communautaire le lundi 20 mars.

Le budget général se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à 15 526 606,13 €, contre 15 808 970 € prévus en 2016 sur les deux structures, soit une baisse d'environ 1,5 % et ce, malgré l'extension de certaines compétences au territoire fusionné : l'entretien et la réparation des poteaux incendie, l'enseignement de la natation scolaire (transport et entrées des piscines) et la lutte contre les frelons asiatiques.

Par ailleurs, les montants versés aux communes au titre de l'attribution de compensation* sont maintenus à hauteur de 2016 pour l'ensemble des 15 communes, soit une somme de 5 308 768 €.

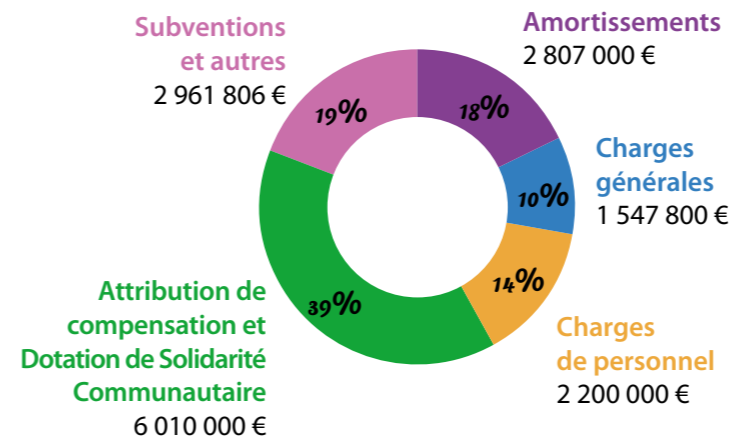
De plus, une enveloppe de 700 000 € sera répartie entre les communes au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Comme les années précédentes, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), somme déterminée par l'état, sera versé intégralement aux communes. En 2017, son montant est de 1 157 119 €.

**(Versée suite à la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique en 2002 pour compenser la perte de recettes fiscales perçues par les communes à ce titre en 2001.)*

Toutes ces dépenses sont financées sans augmentation des impôts locaux (hors harmonisation des taux suite à la fusion) et ce, malgré une forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état (- 140 000 €).

Dépenses

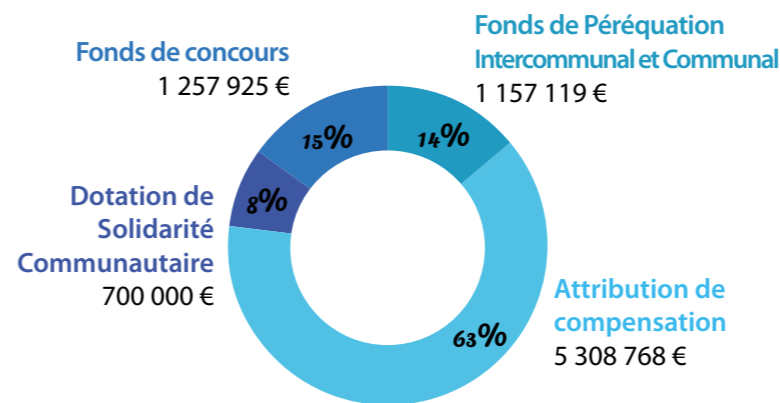


Pour financer le budget investissement, qui s'élève à 5 149 701,73 €, un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 567 041 €. Les principales dépenses d'investissement concernent :

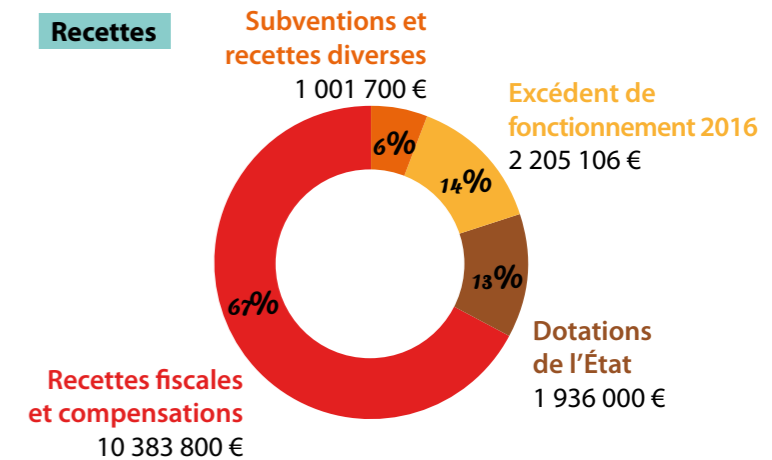
- > les fonds de concours versés aux communes à hauteur de 1 257 925 €,
- > le très haut débit pour 1 045 654 €,
- > les frais d'études PLUiH et modification des documents d'urbanisme pour 286 000 €,

LE REVERSEMENT AUX COMMUNES

En 2017, la communauté de communes va reverser un total de 8 423 812 € à ses 15 communes membres :



Recettes



- > **les travaux en cours** (construction d'un bâtiment de stockage pour la communauté de communes, installation d'un modulaire aux Jardins de l'Aumônerie, travaux du parking de la gare de Bellevigny, poursuite des travaux à la piscine de Maché...) pour 1 438 665 €,
- > **des acquisitions diverses** (véhicules électriques, terrains, matériels informatique, signalétiques, collections pour les bibliothèques...) pour 556 498 €.

LES BUDGETS ANNEXES

Ci-dessous les budgets annexes votés en 2017 :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|----------------|----------------|
| Office de Tourisme | 253 720 € | 22 301,43 € |
| Bâtiments économiques | 182 000 € | 3 687 917,60 € |
| Zones communautaires | 2 919 591,39 € | 2 253 090,94 € |
| Ordures ménagères | 4 973 540,86 € | 1 588 627,30 € |
| Service Public d'Assainissement Non Collectif | 186 680,22 € | |

PROJETS EN COURS

Deux projets d'investissement portés par la communauté de communes sont en cours de chantier.

Le chantier de rénovation et de mise aux normes de la piscine de Maché pour un montant total de 427 800 € HT (hors étude). Les travaux devraient s'achever à la mi-juillet pour permettre aux touristes et aux habitants de profiter d'une aire de baignade plus attractive. Le projet bénéficie d'un aide du SyDEV d'un montant de 47 540 €.

La création d'un local de stockage de 290 m², derrière le siège social de la communauté de communes, et l'agrandissement du parking. Cet atelier est destiné à accueillir les archives et à stocker le matériel nécessaire aux services communautaires, dont le volume est désormais conséquent avec l'augmentation des services et des compétences communautaires. Le montant prévisionnel des travaux est de 483 000 € HT. Il bénéficie d'une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 96 582 € ainsi que d'une aide de la Région de 205 797 €. Les travaux s'achèveront en fin d'année.

CONTACTS

Retrouvez ci-dessous les coordonnées des services de la communauté de communes Vie et Boulogne :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Z.A. de la Gendronnière
24, rue des Landes
85170 Le Poiré-sur-Vie

02 51 31 60 09
accueil@vieetboulogne.fr

COMMUNICATION

02 51 31 68 72
communication@vieetboulogne.fr

ÉCONOMIE

02 51 31 93 17
economie@vieetboulogne.fr

ÉDUCATION ROUTIÈRE

06 27 72 27 14
prevention@vieetboulogne.fr

GESTION DES DÉCHETS

02 51 31 67 33
environnement@vieetboulogne.fr

JEUNESSE

07 89 71 36 40
jeunesse@vieetboulogne.fr

RÉSEAU COMMUNAUTÉAIRE

02 51 31 69 94
reseaucvb@biblio-vieetboulogne.fr
<http://communautheque.opac3d.fr>

OFFICE DE TOURISME

02 51 31 89 15
ot@vieetboulogne.fr
www.tourisme-vie-et-boulogne.fr

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

02 51 31 93 18
ram.ouest@vieetboulogne.fr
ram.est@vieetboulogne.fr
ram.centre@vieetboulogne.fr

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

02 51 31 13 01
spanc@vieetboulogne.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Mardi et mercredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h 30
Jeudi de 9 h à 12 h 30
Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Samedi de 9 h à 12 h

26, rue Georges Clemenceau
85670 Palluau

02 51 98 51 21
msap@vieetboulogne.fr

www.vie-et-boulogne.fr 

AIZENAY / APREMONT / BEAUFOU / BELLEVIGNY / FALLERON / GRAND'LANDES / LA CHAPELLE-PALLUAU / LA GENÉTOUZE / LE POIRÉ-SUR-VIE
LES LUCS-SUR-BOULOGNE / MACHÉ / PALLUAU / SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE / SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS / SAINT-PAUL-MONT-PENIT